

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON



## Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 23 MARS 2022

### Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2021

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 10 Mars 2022

Transmise au Contrôle de légalité

Affichée le.....2022

**Nombre de Conseillers Syndicaux : 92**

***En exercice : 92***

***Présents : 36***

***Pouvoirs : 0***

***Excusés : 12***

***Votants : 34***

*Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 Novembre 2021, prévoit, de la date de la promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, que les organes délibérants des collectivités territoriales et établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement lorsque le tiers des membres en exercice est présent.*

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SAINT TROPEZ au sein de la Salle Louis Blanc, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	WYDOOGHE Catherine
COGOLIN	CERTIER Danielle
EVENOS	ROMERO Jean-François – CHEF D'HÔTEL Evelyne
FIGANIÈRES	TACAILLE Guy
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA CROIX VALMER	MONETON Pierre
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille – HENRY Pierre
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
OLLIOULLES	RIGHI Dominique – GARRONE Florence
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise - HAINIGUE Michel
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe – FOUASSE Bénédicte
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle - TROTET Elie

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
OLLIOULES	VACCARO Antoine

Pouvoirs	

Absences excusées	
CAVALAIRE	MORTIER Carold
COGOLIN	THIRIEZ Franck
FLASSANS	BODY Aude
LA CROIX VALMER	DALMASSO Robert
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE RAYOL CANADEL	DE PONFILLY Bettina
LE THORONET	HENRI Mylène
LE VAL	FABRE Max
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
PIGNANS	PRUNET Sophie
SANARY SURMER	THIBAUX Eliane
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TRÉSORERIE DE SAINT CYR SUR MER	M. PLENERT Jean-Christophe

**Rapporteur :** M. Kévin BOYER, Vice-Président

Monsieur Christian TOULOUSE, Président, s'étant retiré, M. Kévin BOYER, Vice-Président délégué aux finances, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36 et L.2121-31,

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 les finances du SIVAAD en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant le règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>				
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 434 394,02	G	413 530,06
	Section d'investissement	B 6 228,84	H	23 854,50
		+		+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	189 818,60 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J	25 766,31 (si excédent)
		=		=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D 440 622,86	= G+H+I+J	652 969,47
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 1 335,60	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 1 335,60	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 434 394,02	= G+I+K	603 348,66
	Section d'investissement	= B+D+F 7 564,44	= H+J+L	49 620,81
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 441 958,46	= G+H+I+J+K+L	652 969,47

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Oui l'exposé du rapporteur,

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Arrête la somme totale de 1 335,60 € le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être reprises au budget primitif de l'exercice 2022,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Pour	34
Contre	-
Abstention	-

Fait ainsi et délibéré le 23 Mars 2022 à SAINT TROPEZ.



Pour extrait conforme  
BOYER Kévin  
Vice-Président délégué aux Finances